

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs de l'ACEL de la Trinité

Accueil et sortie

Période scolaire :

L'ACEL de la Trinité accueille les enfants de la Petite Section à la Grande Section et du CP au CM2.

En période scolaire, l'accueil de loisirs ouvre ses portes tous les mercredis de 13h30 à 17h30 précises.

Les enfants sont accueillis à 13h30. Nous n'accepterons plus aucun enfant après cet horaire.

Les enfants seront récupérés uniquement de 17h00 à 17h30 (sauf cas exceptionnel).

Les parents sont tenus de signaler le départ et l'arrivée de leur enfant à l'animateur référent.

Vacances scolaires :

L'ACEL de la Trinité accueille les enfants du CP au CM2.

Pendant les vacances scolaires (1^{ère} semaine à la Toussaint et 1^{ère} semaine en Février), l'accueil ouvre tous les jours de 8h30 à 17h30. Un accueil échelonné est prévu de 8h30 à 9h00 et un départ échelonné est proposé de 17h00 à 17h30.

Si vous désirez reprendre votre enfant en cours de journée ou pour déjeuner, veuillez le signaler à l'accueil le matin et signer une décharge de responsabilité.

Inscriptions et absences

Pour les inscriptions au ticket : celles-ci sont à faire au plus tard la veille en déposant le(s) coupon(s) dans la boîte aux lettres de l'ACEL.

Les inscriptions faites le jour même ne seront pas acceptées.

En cas d'absence des enfants, merci de prévenir Marie-Lorraine Utard (06.98.70.61.92 ou acel.trinite@yahoo.fr) la veille ou avant 10h00 le matin même.

Maladies, accidents, médicaments

Maladies:

Tout enfant contagieux et/ou fiévreux ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs. Après une maladie contagieuse entraînant une éviction, l'enfant ne pourra être admis qu'avec un certificat médical de non-contagion.

Médicaments:

En cas de traitement, vous pouvez nous remettre les médicaments (marqués au nom de l'enfant) accompagnés du double de l'ordonnance et d'une autorisation parentale pour administrer les produits. En aucun cas, pour des raisons de sécurité évidentes, vous ne devez laisser de médicament dans la poche ou le sac de votre enfant.

Régimes alimentaires :

Si votre enfant doit éviter un aliment particulier, vous devez le faire figurer sur la fiche sanitaire de liaison.

Accidents:

Petites blessures elles sont soignées sur place par un membre de l'équipe.

Blessures plus importantes (entorses, coupures) les parents sont prévenus immédiatement pour qu'ils puissent emmener leur enfant à l'hôpital.

Blessures graves les urgences sont appelées aussitôt et les parents prévenus conjointement.

Fiche sanitaire de liaison:

C'est le seul document sur votre enfant que nous avons en notre possession, c'est cette fiche qui nous permet de vous joindre en cas d'urgence, qui permet au médecin de voir si votre enfant a un antécédent médical ou une pathologie, c'est également l'autorisation de faire pratiquer une intervention d'urgence en votre absence. Il est donc de la plus grande importance que nous ayons une fiche à jour, c'est pourquoi chaque année il vous est demandé une nouvelle fiche.

Vie au sein de l'accueil

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou bris d'objets de valeur (bijoux, montres, téléphones portables, etc.)

Nous pratiquons un grand nombre d'activités manuelles, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de privilégier des vêtements qui ne risquent rien lorsque vos enfants viennent à l'accueil de loisirs.

Nous vous demandons également d'éviter les sandalettes et petites chaussures de toiles qui sont peu adaptées à la pratique de grands jeux et ou d'activités sportives.

Les sorties et les activités:

Les sorties et les activités sont indiquées à l'avance, pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage (un dans le hall d'entrée et un à l'extérieur de l'école dans la vitrine). Un mail vous sera conjointement envoyé en cas de sortie.

Discipline et respect des horaires

En cas de non respect des règles de vie de l'accueil de loisirs, l'enfant sera averti ainsi que la famille.

Au bout du troisième avertissement, il se verra exclu temporairement un mercredi après-midi.

Si cela perdure, un renvoi définitif sera envisagé (sans remboursement).

Les différents horaires sont à respecter. Tout retard pourra entraîner le paiement de pénalités.

En vous remerciant pour l'attention et le respect que vous voudrez bien porter à ce règlement.

**La Directrice
Marie-Lorraine Utard**

Nom : **Prénom :**

Parents de :

Fait à..... Le.....

Signature des parents